

ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 m. 1 m.
SUISSE . . . 18.— 9.— 4.50 1.50
ÉTRANGER 50.— 25.— 12.50
On peut s'abonner dans tous les
Bureaux de poste suisses, avec
une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103
Rédaction 13.75
TÉLÉPHONE Administration
et Annonces 87
CHÈQUES POSTAUX IV B 313

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Le numéro : 10 ct.

ANNONCES
(LA LIGNE)

La Chaux-de-Fonds, Canton
et Jura Bernois . . . Fr. 0.20
Minimum p^r annonce . . . 2.—
Suisse » 0.30
Étranger » 0.40
(Minimum 10 lignes)
RÉCLAME » 1.—

LA SENTINELLE de ce jour
paraît en 6 pages.

On n'a pas eu le temps de respecter la Constitution

Ainsi que nous le disions dans notre dernier article, l'initiative pour la sauvegarde des droits populaires, en matière douanière tend simplement à ramener nos autorités dans la légalité dont elles sont sorties depuis deux ans sur ce point. Pour comprendre l'initiative, il faut examiner à la fois quelle est la légalité et comment on s'en est écarté.

Jusqu'à ces dernières années, nous avons vécu, en matière de tarifs douaniers, sous le régime de la loi de 1902. Elle porte le titre suivant : « Loi fédérale sur le tarif douanier du 19 octobre 1902 » et son premier article dit ceci : « Les objets importés en Suisse et ceux qui sont exportés sont passibles de droits de douane conformément au tarif qui suit. » Et le tarif suit en effet, et on la soumit au peuple qui, le 15 mars 1903, l'accepta après une campagne mémorable.

Tel est le régime sous lequel nous avons vécu jusqu'à ces dernières années, jusqu'au moment où le Conseil fédéral et la majorité des Chambres, dont la fibre démocratique s'est relâchée pendant les années de guerre, ont jugé opportun de remanier le tarif douanier de 1902, en le triplant en moyenne, et en le soustrayant au verdict du souverain.

Comment pouvaient-ils le faire ? Légalement ils ne le pouvaient pas, mais ils ont passé outre.

Mais encore, quelles excuses invoquent-ils à un pareil procédé ?

Dans son rapport sur l'initiative du 28 décembre 1922, le Conseil fédéral déclare simplement qu'on n'avait pas le temps de respecter la loi et la Constitution.

A la page 10 du dit rapport, on trouve le passage suivant : « Partout, les nécessités économiques impérieuses ont obligé gouvernements et parlements — il ne pouvait en être autrement — à s'écarter de la voie législative ordinaire pour faire face rapidement aux dangers qui menaçaient la production nationale. »

Remarquons premièrement que c'est l'aveu de l'illégalité commise. Nous le retrouvons encore, cet aveu, à la page 12 du rapport en question, dans ces lignes : « S'il avait fallu suivre la longue voie de la législation ordinaire, on aurait peut-être pu constater, en arrivant au bout de la route, que les résultats obtenus se trouvaient devancés par les événements et ne répondaient plus aux besoins du moment. »

Un gouvernement et un parlement qui n'ont pas le temps de respecter la Constitution et la loi, avouez que voilà de quoi enlever tant aux individus qu'au peuple dans son ensemble les garanties légales habituelles. Il sera, en effet, toujours possible de dire qu'on n'a pas eu le temps de respecter la loi ; il suffit pour cela de renvoyer une question jusqu'au moment où l'on proclame qu'elle est brûlante et qu'il faut la bâcler en quelques minutes. Celui qui s'arrange de partir de chez lui quand le train siffle a bien des chances de le manquer.

Si la hausse des tarifs douaniers était chose si brûlante, comment se fait-il que, nos principaux traités de commerce avec les autres pays étant arrivés à échéance en 1917, on ait laissé des années s'écouler sans songer à préparer de nouveaux tarifs, s'il en fallait de nouveaux, et comment se fait-il que brusquement cela devienne tellement pressant qu'on n'ait plus seulement le temps de consulter le peuple ? Car quelles sont ces longueurs de la voie légale ? Uniquement les trois mois du délai référendaire.

Le gouvernement et le parlement ont des années pour étudier et trancher une question et on ne laisse pas trois mois au peuple souverain pour manifester son opinion et sa volonté ; c'est ça la démocratie !

Non, l'excuse ne vaut rien. Habituellement, depuis 1914, à trancher une multitude de questions sans se préoccuper du peuple, nos autorités n'ont pas voulu s'exposer à voir leur œuvre renversée par les électeurs et ils ont eu pour complices les partisans de l'impôt indirect et du protectionnisme qui ont mis leurs intérêts privés au-dessus des principes démocratiques.

C. NAINÉ.

ECHOS

On peut se faire sauter en manipulant
certains médicaments

Des remèdes courants deviennent dans certaines conditions, de dangereux explosifs.

Le chlorate de potasse, si employé contre les maux de gorge, est bien connu à ce sujet. Il faut se méfier des poudres obtenues par des mélanges de corps divers lorsqu'il y entre des chlorates, des nitrates, des permanganates, des perchlorates ou des persulfates. Elles peuvent exploser au moindre choc.

D'autres produits ont une action moins violente mais peuvent cependant causer des accidents. C'est le cas des ampoules de nitrite d'amyle dont on donne à respirer le contenu à cer-

tains malades. Elles explosent parfois lorsqu'on les ouvre.

Il est bon de savoir aussi que les comprimés de cyanure de mercure explosent quand on les heurte un peu fort.

Ne parlons pas de la nitro-glycérine, et pourtant c'est un remède qui a ses indications (sic).

Une dame de la société de New-York se jette dans une maison en flammes pour sauver un chat

Une grande dame de la société de New-York, Mrs Davison, fille de M. W. Porter, un des dirigeants de la banque Morgan, vient d'accomplir un acte d'héroïsme comme la Société protectrice des animaux n'en a jamais enregistré.

Mrs Davison se trouvait dans un country club des environs de New-York, à Glen Cove, quand la nouvelle se répandit qu'une villa du voisinage était en train de brûler. Mrs Davison s'y rendit en compagnie d'amis. Et quel ne fut pas son désespoir en apercevant, au deuxième étage de la villa en flammes, un chat, un misérable chat de gouttière, qui miaulait éperdument sur un balcon !

N'écouterant que son courage — et son amour pour les chats — Mrs Davison s'arracha des mains de ses amis et se précipita dans la maison embrasée. Elle parvint, malgré le feu, à gagner le second étage, à ouvrir la fenêtre de la chambre, à saisir le matou dans ses bras et à redescendre. Elle revint la figure noire comme du charbon, les cheveux quelque peu brûlés, les vêtements déchirés et abîmés, la poitrine hale-tante. Mais le chat, l'affreux chat de gouttière, était intact.

Et il y a des animaux qui prétendent que l'homme est méchant.

Kerenski, garçon de salle ?

D'après l'organe officiel du parti travailliste anglais, le « Labour », Kerenski, chef du gouvernement russe après la révolution de 1917, serait garçon dans un grand hôtel de Londres.

EN ANGLETERRE

La vie parlementaire

Il y a peut-être un siècle que les séances de la Chambre des Communes n'ont été aussi intéressantes que cet hiver, et le palais de Westminster est devenu véritablement un forum mondial. Il y a deux causes à cela, tout d'abord les grands débats qui s'y engagent sur la politique européenne et où l'on entend soutenir, non seulement les intérêts d'un seul pays, mais ceux du monde entier, ensuite l'avènement du parti travailliste au grand rôle d'opposition officielle.

C'est une véritable nouveauté que d'entendre successivement tous ces députés ouvriers exposer à l'aristocratie et au public anglais les souffrances des mineurs, les doléances des chômeurs, la vie des pauvres gens en général. Il n'y a pas moyen pour les journaux de faire complètement silence sur toutes les séances du parlement et c'est la première fois que des débats pareils prennent une place aussi grande dans la vie parlementaire anglaise.

Que ce soit à propos de la liste civile de la famille royale ou des pensions pour la vieillesse, les vérités les plus simples et les plus frappantes se font entendre avec toute la force d'une espèce de nouveauté sensationnelle en ces lieux historiques. Il a fallu un siècle pour que la démocratie recueille ce modeste fruit de ses efforts : la possibilité pour le peuple de faire entendre sa voix et de faire connaître son sort. Il faut dire que le parti travailliste est armé d'une double équipe. Il a des intellectuels comme Mac Donald, Morel, Roden Buxton, Sidney Webb, qui sont à même de tenir tête aux meilleurs parlementaires et aux diplomates de la droite au point de vue de la culture et des connaissances, mais il a aussi toute cette admirable phalange de vrais hommes du peuple, tout francs, tout droits, tout carrés, qui ne s'embarrassent pas de périphrases et qui révèlent à l'Angleterre cultivée la pensée nette et logique de ses masses populaires.

Un conservateur ayant lancé je ne sais quelle injure aux Allemands, Georges Lansbury lui a rappelé de sa grosse voix de bon enfant que la famille royale était allemande et que les hommes se ressemblaient par-dessus les frontières. Le gouvernement ayant proposé d'allouer au duc d'York 600,000 francs par an au lieu de 250,000, qu'il recevait jusqu'ici comme deuxième fils du roi, le député Kirkwood a demandé tout bonnement si le peuple anglais avait vraiment de quoi subventionner aussi largement des fils de famille aussi riches qui épousent des femmes déjà bien dotées.

C'est surtout le débat sur les pensions de vieillesse qui a provoqué les plus remarquables surprises. Sous prétexte d'économies, le gouvernement voulait réduire les pensions des vieillards qui reçoivent déjà quelque soutien de leur famille ou de leurs amis. On cita le cas d'une pauvre veuve, à laquelle on avait déduit un shilling par semaine parce que son fils la prenait à souper de temps en temps. Immédiatement les députés travaillistes ont donné toute une liste de princes, d'anciens juges et d'ex-chanceliers pensionnés, en demandant si le gouvernement avait l'intention de leur diminuer leur retraite chaque fois qu'un ami leur paye à boire.

Ech. P.

Les revendications de l'Union syndicale en faveur des chômeurs

Exclusion du droit au secours

1. La proposition d'élever de 16 à 20 ans l'âge d'admission aux secours (art. 1 de l'A. C. F.) ne se justifie par aucune considération objective.

Des chômeurs âgés, renvoyés pour manque de travail et qui en temps ordinaire auraient facilement trouvé de l'occupation sur leur métier ou dans une autre profession, devraient non seulement avoir le droit d'être secourus, mais les secours de chômage devraient leur être effectivement versés.

2. L'exclusion générale de toute une profession de l'assistance-chômage, ne peut se justifier par aucun argument objectif ; elle doit par conséquent être vivement combattue. Car, en raison de la crise générale et des nombreuses demandes d'emploi, il est très difficile de trouver immédiatement du travail tant sur son métier qu'en dehors de celui-ci.

Il en est de même pour l'exclusion générale des femmes de l'assistance-chômage. Les circonstances sociales et économiques actuelles les obligent à trouver un gain, il est du devoir de l'Etat de protéger également ces victimes dans leur misère extrême. L'arrêté du Conseil fédéral du 29 octobre contient suffisamment de dispositions de sécurité pour prévenir les abus.

3. La proposition tendant à obliger les chômeurs à travailler pour les secours de chômage, sans aucun supplément, doit non seulement être combattue dans l'intérêt des chômeurs, mais encore dans l'intérêt de l'ensemble des travailleurs. Par cette mesure, l'assistance-chômage deviendrait le meilleur instrument pour la baisse arbitraire et sans scrupules des salaires.

4. L'exclusion de l'assistance-chômage de membres de caisse de chômage constituerait un désavantage marqué pour ceux-là même des ouvriers qui eurent la volonté de faire un sacrifice pour s'assurer contre des dommages et risques sociaux. En outre, les secours versés par ces caisses de chômage sont très différents et prévus pour des temps normaux ; ils seraient dans la règle insuffisants pour protéger les chômeurs contre la misère.

Les syndicats ne sont d'ailleurs plus en état de secourir leurs membres comme ils l'ont fait jusqu'ici si on ne leur garantit pas que la subvention fédérale reçue jusqu'ici leur sera versée régulièrement.

Les syndicats doivent s'assurer par leurs statuts que les secours ne seront versés à leurs membres qu'après avoir touché les indemnités de l'Etat.

5. Même si la crise actuelle n'avait pas cette ampleur, il faudrait recourir le plus possible aux travaux de chômage. Il est donc injuste de songer à obliger de compter les jours passés à ces travaux dans la durée des secours, ces travaux étant pénibles et très mal payés.

6. Les ouvriers étrangers sont demandés par les patrons et leur venue est en général favorisée par les autorités comme répondant aux nécessités de l'économie publique. Le nombre relativement restreint d'ouvriers chômeurs étrangers devrait enfin rendre possible l'égalité de traitement accordé aux Suisses, comme cela se pratique à Bâle-ville, surtout lorsque ces étrangers sont nés en Suisse ou y vivent depuis des décades.

7. Les secours de chômage ne devraient pas être supprimés aux ouvriers du pays ou aux étrangers parce que les fonds de solidarité sont épuisés ou sur le point de l'être.

Réglementation des conditions de travail dans les travaux de secours

Le Conseil fédéral est invité à charger sans tarder l'Office fédéral du travail d'élaborer une ordonnance sur l'occupation des chômeurs travaillant à des travaux subventionnés par la Confédération et les cantons. Cette ordonnance doit s'inspirer du projet présenté par l'Union syndicale à l'Office fédéral du travail, le 19 octobre 1921.

La nécessité d'une telle ordonnance est prouvée par le fait qu'actuellement encore 11,779 ouvriers et 485 ouvrières sont occupés à des travaux de secours et pour lesquels seulement un petit nombre bénéficie d'un règlement cantonal. D'autre part, les conditions de travail de beaucoup d'endroits sont telles que les ouvriers tombent malades en raison des misérables salaires payés et du manque d'habits suffisamment chauds. Il en résulte une aggravation de la misère dans la famille et de graves dommages pour la santé publique.

Les dispositions de cette ordonnance devraient contenir en particulier les points suivants :

1. Les chômeurs sont pourvus à leur entrée au chantier d'habits et de souliers nécessaires. Pour des travaux particulièrement sales ou qui s'exécutent dans l'eau, des habits spéciaux leur sont remis. Les cas de maladie seraient de ce fait considérablement diminués.

2. Les salaires doivent être suffisants pour qu'une famille en puisse vivre. Les indemnités accordées jusqu'ici sont en partie absolument insuffisantes. On a constaté des salaires jusqu'à 40 centimes à l'heure.

3. La durée du travail ne doit pas dépasser 48

heures, dans l'intérêt des chômeurs et des autorités qui les occupent.

4. Lorsque le travail doit être arrêté pour cause d'intempérie ou tout autre motif, les salaires minima prévus dans la circulaire No 86 de l'Office fédéral du travail doivent être payés.

D'une manière générale, les subventions pour travaux de chômage doivent être accordés à la condition que la plus grande partie de la somme soit employée pour des salaires. Il y a lieu de recommander particulièrement des travaux de route, canalisation, etc. On doit s'efforcer de supprimer des bénéfices à des entrepreneurs privés.

En ce qui concerne l'application d'ordonnances cantonales relatives à l'occupation de chômeurs à des travaux subventionnés par la Confédération et les cantons :

L'enquête faite par le secrétariat de l'Union syndicale a fait ressortir que très peu de cantons possèdent des règlements cantonaux. Cela est d'autant plus regrettable qu'un nombre d'endroits les salaires payés sont vraiment honteux.

En considération de ces faits, la conférence décide :

1. Toutes les organisations syndicales sont chargées de réclamer dans leur canton l'élaboration d'un tel règlement.

2. Ces règlements doivent contenir au minimum les dispositions protectrices, fixées au règlement proposé par l'Union syndicale le 19 octobre 1921.

3. Là où des règlements cantonaux existent, les organisations syndicales et du parti ont le devoir de veiller à leur application dans le cercle de leur activité.

4. L'Union syndicale suisse doit être informée régulièrement sur ce qui se passe dans ce domaine (revendications posées et obtenues).

Le rapport de René Robert

(Suite)

La misère des ouvrières

René Robert continue son exposé, qui a trait aux points soulevés dans les textes ci-dessus en rappelant que pratiquement nombre de gouvernements cantonaux feignent d'ignorer l'article 11 de l'arrêté fédéral. On cherche à supprimer le chômage aux apprentis à une époque où ces jeunes gens manquent encore de maturité d'esprit et d'expérience. On condamne ainsi toute cette jeunesse chômeuse à recourir à des moyens illégaux... pour vivre.

Va-t-on, devant de pareils dangers pour le pays, continuer à servir au peuple la rengaine éternelle des économies à faire dans le budget de la Confédération. Ose-t-on encore soutenir que ces pauvres diables ont eu du travail et qu'ils ont des économies pour vivre. Après les formidables baisses de salaires et la longue période de chômage, de tels arguments ne sont plus valables. On propose aussi de supprimer l'allocation différentielle. On supprime les secours aux femmes. Or, il faut dire que la situation défavorable de nos camarades ouvrières est certainement due au fait qu'elles ne possèdent pas le bulletin de vote. Si elles étaient électrices, les autorités les craindraient davantage. On dit que les femmes peuvent se débrouiller facilement. Ce n'est pas vrai !

Les hommes sans travail ont toujours la possibilité de découvrir quelque mèche de salut provisoire, vente de journaux, etc. Ces sortes de carrières sont fermées aux femmes. Des gens sans morale et sans respect de la femme osent faire allusion à la prostitution. Eh bien ! même cette ignominie n'est pas praticable par la majorité des ouvrières, fatiguées, vieilles, infirmes, gâtées par l'usure de la fabrique. Les ouvrières chômeuses sont tout simplement condamnées à mort, la mort par la faim !

Or, le Conseil fédéral a accepté cette chose abominable de retirer les secours aux femmes sans travail.

Les secours aux étrangers

Les ouvriers étrangers sont obligés, par suite de notre législation, à faire œuvre de jaunes. Il faut vivre ! Toutes ces mesures tendent non pas à soulager la caisse de l'Etat, mais surtout à grossir la caisse des patrons, qui, en payant des salaires de famine, arrivent à réaliser des bonis intéressants. Il serait juste de donner des secours aux ouvriers étrangers aussi bien qu'aux Suisses. A cet égard, le canton de Bâle a pris une décision humaine qui devrait être suivie. Une discussion générale est ouverte. Nous la relaterons dans la suite de ces articles.

R. G.

NOUVELLES SUISSES

Envois pour la Russie

BERNE, 27. — A partir de ce jour, on peut expédier par la voie d'Allemagne-Lithuanie-Lettonie ou d'Allemagne (Stettin)-Estonie, des colis ordinaires jusqu'à 10 kg, sans valeur déclarée et sans remboursement, à destination de la Russie d'Europe (y compris l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Crimée, la Russie blanche et l'Ukraine) et de la Russie d'Asie (Sibérie occidentale jusqu'à Irkutsk, et le Turkestan). Les envois de denrées alimentaires sont exempts de droits de douane, tandis que les autres envois en sont tous frappés. Le tarif de messagerie sera prochainement complété en conséquence.

Chronique horlogère

Conférence A Jaquerod

On nous écrit du Locle :

Le public nombreux qui assistait lundi soir à la conférence de M. Jaquerod, directeur du Laboratoire de recherches horlogères à l'Université de Neuchâtel, a été vivement intéressé par les questions soulevées par le conférencier.

M. Jaquerod croit que la crise actuelle, qui permet à d'autres pays d'organiser chez eux la production, est un grave danger pour l'industrie horlogère suisse. Ce danger peut surtout être combattu par une fabrication plus rationnelle de produits de plus en plus parfaits.

La montre est un appareil qui émerveille par sa précision celui qui prend la peine de l'étudier. Pour la perfectionner encore, il faut une connaissance approfondie de tous les facteurs qui influencent sa marche. Or, l'étude de ces influences ne peut se faire sans le secours de la science et de ses méthodes de recherches. Cette étude est difficile parce que les facteurs influençant la marche de la montre réagissent les uns sur les autres. C'est ainsi que la pression atmosphérique agit sur le moment d'inertie et sur l'amplitude du balancier, celle-ci modifiant à son tour la perturbation causée par l'échappement. La température modifie l'élasticité du spiral, le moment d'inertie et l'amplitude du balancier et la viscosité des huiles.

Pour étudier ces différentes influences séparément, il faut des moyens d'investigation précis : le microscope, la photographie, les étuves dont la température ne peut varier que de quelques centièmes de degré, des récipients parfaitement étanches en communication avec une machine pneumatique, la méthode des coïncidences permettant de connaître la marche d'une montre après une observation de courte durée.

Ce qui complique singulièrement les recherches, ce sont les variations d'amplitude du balancier provoquées par les imperfections du rouage et de l'échappement, variations que M. Jaquerod est arrivé à photographier. Cependant, un

mécanisme ingénieux de M. A. Pellaton-Schild, du Locle, permet d'obtenir des amplitudes constantes, ce qui facilite beaucoup les recherches.

L'orateur a exposé en détail comment le Laboratoire a étudié l'influence de la pression sur la marche de la montre ; il fallait d'abord connaître l'influence de la pression sur l'amplitude, puis sur la durée d'oscillation et ensuite déterminer quelles étaient dans cette influence globale la part de la pression et celle de l'amplitude.

Les exemples donnés par le conférencier montrent tout l'intérêt que l'industrie peut avoir à ces recherches. Il reste à souhaiter que nos industriels et toute notre population comprennent l'utilité du laboratoire et le soutien de toutes manières. Le laboratoire de recherches horlogères existe depuis deux ans à peine et pourtant il a déjà fourni quelques travaux intéressants ; citons entre autres : un appareil à mesurer le moment d'inertie des balanciers et le moment élastique des spiraux ; une méthode d'enregistrement photographique des oscillations du balancier ; l'application de la méthode des coïncidences à la détermination de la marche des montres ; des études sur le frottement de pivotement, l'influence de la pression atmosphérique sur la marche des montres, l'influence de la température sur l'élasticité des ressorts.

Remercions M. Jaquerod d'avoir, avec la foi d'un apôtre, entrepris cette œuvre et souhaitons-lui pleine réussite.

Communiqués

Concerts de l'Harmonie de la Croix-Bleue

Nous rappelons les concerts de l'Harmonie de la Croix-Bleue, ceux-ci ont donc lieu les 1 et 2 mars, et tout est prévu pour contenter les plus difficiles. Il se présente cependant un imprévu, Mlle Saurer, professeur de chant, dont le concours était assuré, ne peut se déplacer. L'Harmonie présentera néanmoins un beau programme tout en regrettant le contretemps intervenu.

L'Armée du Salut

aura aussi sa journée du 1er mars, présidée par le Colonel de Tavel. (Voir aux annonces.)

Le Comité de la Famille et des Amies de la Jeune Fille

exprime sa reconnaissance à notre population qui, par les collectes annuelles, a soutenu pendant ces années difficiles ses différentes œuvres : La Famille-Home, rue Fritz-Courvoisier 12, l'Œuvre de la gare, le Bureau de placement, Promenade 3.

En 1923, la collecte sera faite par l'agente de la gare, Mlle Alice Nicolet, qui sera heureuse de recueillir les dons, petits et grands, pour lesquels nous disons à l'avance : Merci ! Le comité recommande aux jeunes filles désirant trouver place dans une famille (le travail ménager étant le seul qui puisse être offert en ce moment) de s'adresser en toute confiance au Bureau de placement, Promenade 3, le lundi et le jeudi. La directrice, Mlle Pauline Jeanneret, apporte tous ses soins à ce travail et s'entoure des renseignements qui peuvent donner toute sécurité à chacun. Elle se charge aussi de trouver de bonnes places en Suisse allemande pour nos jeunes filles terminant leur scolarité, et à qui on ne peut assez recommander de sortir de la maison, pour un an au moins, afin d'apprendre l'allemand et les travaux du ménage avant de faire un apprentissage. Par compensation, les familles de notre ville qui recevraient des jeunes Suissesses allemandes pourront aussi s'adresser au Bureau de placement de notre œuvre.

Albert Lamber dans « Zaire »

Ce spectacle de gala qui sera le dernier de la série classique, sera donné au Théâtre le 6 mars 1923.

À côté de l'éminent sociétaire de la Comédie Française, les Tournées Ch. Baret ont groupé pour interpréter ces deux chefs-d'œuvre, tragique et comique, une pléiade de comédiens de valeur qui feront une véritable solennité artistique de cette représentation.

Nous reviendrons sur cette belle soirée qui partout suscite le plus vif enthousiasme.

Rappelons que la location s'ouvrira vendredi matin aux Amis du Théâtre, et samedi matin au public.

Corps enseignant et élèves de nos diverses éco-

les bénéficient d'une réduction de moitié à toutes les places.

La soirée des « Annales »

C'est donc demain soir, jeudi 1er mars, à 20 heures et quart, que la tournée Baret représentera l'œuvre délicieuse de M. Edouard Bourdet, « L'Heure du Berger ». Le public est instamment prié de venir au spectacle un peu d'avance, pour éviter les encombrements de la dernière minute.

Des interprètes émérites enlèveront avec entraînement cette œuvre délicate, dont M. Adolphe Brisson a dit, dans le « Temps » : « Le charme de cette comédie vient précisément de ce que ne saurait rendre le récit, des grâces du langage, de l'heureux balancement des scènes, du mouvement aisé des personnages... un ton naturel, une élégance discrète, un art souple et fin. M. Bourdet excelle à noter les caprices de sentiment, les retours, les troubles, les tendres hésitations, en un mot toutes les subtiles évolutions qui font le prix et l'attrait du théâtre léger. »

Bien qu'une intéressante location laisse entrevoir une belle salle, il importe de couper court au bruit d'après lequel il ne reste plus de places. On en peut, au contraire, trouver de fort bonnes et en nombre, au bureau de location.

Les Visoni à Bel-Air

L'orchestre si réputé des frères Visoni, avec jazz-band, organisée le 1er mars après-midi et le soir, une partie dansante à Bel-Air. Tout fait prévoir qu'on s'y portera en foule, on s'y est tant amusé la dernière fois !

A Barcelona

Ce soir, l'orchestre Buyka donnera son concert d'adieu, avec le concours du jeune violoniste. — Ce sera un grand gala. Et dès demain, l'orchestre Dörner, nouvellement engagé, commencera, au grand complet, ses concerts très appréciés.

Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — Gymnastique ouvrière. — Assemblée du Comité des membres passifs, le 1er mars, à 10 heures du matin, au Cercle ouvrier.

Soirées de l'Eglise Indépendante

à la CROIX-BLEUE

Portes : 7 1/2 h. du soir — Rideau : 8 h. précises du soir

Mardi 6 Mercredi 7
Jeudi 8 mars 1923

Cartes d'entrée, toutes numérotées, à fr. 1.30 (taxe comprise) en vente à partir du 2 mars, au Magasin de musique Witschi-Benguerel, rue Léopold-Robert 22, et chaque soir aux portes.

Programme : Pièce en 6 tableaux avec chants, Ronde enfantine, Comédie.

P33351C Chaque soir : **Buffet.** 591

Régleuse très qualifiée pour plats et Breguet pour petites pièces 5 1/2" (assortiments 8") avec mise en marche et pouvant se charger éventuellement de retouche est demandée. Faire offres écrites sous chiffre 505 au bureau de La Sentinelle.

Occasion. A vendre un beau bureau de dame, un lustre électrique pour chambre à manger, une lampe électrique sur pied et 50 bouteilles vides. Pas de revendeurs. — S'adresser au bureau de La Sentinelle. 509

AVIS

Le public est informé que les Boucheries seront ouvertes

Jeudi 1er Mars de 9 à 11 h. du matin.

Le Comité de l'Association des Maîtres Bouchers et Charcutiers.

Cigares

Rio-Grande

55 ct. le paquet de 10 bouts

Magasin

JEAN COLLARD

Jardinière 52 573

Etal de vente des Abattoirs

Il sera vendu, vendredi 2 mars, de 8 à 11 heures, la viande d'une

vache

conditionnellement propre à la consommation, de fr. 0.25 à 0.75 le demi-kilo. 581

Direction des Abattoirs.

La Famille et les Amies de la Jeune fille

recommandent au public de la ville, la Collecte annuelle en faveur de leurs œuvres, et remercient sincèrement pour toutes les sommes, petites ou grandes, qu'on voudra bien remettre à l'Agente de la Gare, Mlle Alice Nicolet, chargée de ce travail.

Bureau de Placement des Amies de la Jeune fille, Promenade 3, ouvert le lundi et le jeudi. P21217C 559

Articles d'électricité

Douilles, pas de vis Edison, simples et à clefs. Prises à fiche pr fers électriques. Contre-poids pr lampes à suspension. Abat-jour. Rosaces. Cordons poudrés et tressés. Sonneries.

Lampes ordinaires monowatt et demi-watt. — Lampes ODION pour T. S. F. 572

Magasin Jean Collard Jardinière 52

N. B. Chez moi pas d'étalage luxueux, mais prix avantageux.

Etablissements mécaniques (Turin-Italie) cherchent pour travail séries petites pièces précision P1612X

Chef d'atelier

longue expérience, parfaite connaissance machines-outils précision y compris fraiseuses universelles américaines. Références, copies certificats, détails sous chiffre U 1612 X à Publicitas, Genève. 575

On demande de suite une personne pour faire le ménage ainsi que pour différents petits travaux d'atelier. — S'adresser Progrès 73 ou 73", au rez-de-chaussée. 502

Bureaux américains

On cherche à acheter 2 bureaux américains ou éventuellement bureaux-ministre. — Pour faire offre avec détails et prix, s'adresser au Bureau de la Sentinelle, rue du Pont 6, Le Locle. 587

Restaurant Mélézes

Demain 1er Mars, en cas de beau temps

Théâtre Guignol Orchestre

Rendez-vous des familles Bonne consommation Se recommande, Le tenancier.

En cas de mauvais temps renvoyé à dimanche. 588

Pour cause de départ à vendre un vélo mi-course en bon état, une forte charrette à deux roues, un potager à bois à deux trous, une cabane à lapins avec jeunes lapins. — S'adresser à A. Stucky, à Villeret. 457

Etat civil de La Chaux-de-Fonds du 27 février 1923

Naisances. — Studer, Elisabeth, fille de Waldemar, négociant, et de Jeanne-Marie née Wyss, Thurgovienne. — Gatschmann, Georges-Fernand, fils de Fernand-Georges, horloger, et de Léa-Ida née Gurzeler, Bernoise. — Jacot-Guillarmod, André-Roger, fils de Constant-Emile, horloger, et de Fernand-Adrienne née Dupin, Neuchâteloise et Bernoise.

Promesses de mariage. — Dähler, Marcel, monteur au téléphone, et Widmer, Bertha-Albertine, femme de chambre, tous deux Bernois.

Mariages civils. — Noth, Joseph, agent de police, et Dévaud, Julienne-Yvonne, cuisinière, tous deux Fribourgeois. — Gogler, Fernand-Alphonse, commis, Neuchâtelois, et Kneuss, Jeanne-Marie-Amélie, ménagère, Bernoise.

Décès. — 5014. Imhof, Georges-Otto, fils de Otto-Werner et de Ruth-Anna née Perrenoud, Thurgovien, né le 10 avril 1916. — 5015. Roulet, Charles-Ulysse, époux de Bertha née Othenin-Girard, Neuchâtelois, né le 9 avril 1853.

Renseignements utiles

Pharmacie d'office: 1er mars: Bech.

Pharmacie Coopérative: 1er mars: Officine No 1, R. Neuve 9, ouverte jusqu'à midi.

On demande à acheter d'occasion un bon accordéon simple, 23 touches, 8 basses. — Faire offres avec prix, sous chiffre M. M. 538, au bureau de La Sentinelle.

Chien. A vendre un jeune chien fox. — S'adresser rue des Terreaux 12, au 1er étage. 512

Potager à bois No 11, est à vendre. Belle occasion. — S'adresser chez M. H. Gaiße, Paix 75. 522

Bouteilles fédérales sont achetées par **Aldice WIDMER**, Parc 104. Se rend à domicile. Tél. 20.20. 9992

A vendre de petits établis de menuisier, sciés et rabots. — S'adresser de midi à 1 h. et le soir rue Numa-Droz 41, au pignon. 592

Petit chat noir et blanc s'est égaré dans le quartier de Bel-Air. — Prière de renseigner rue Ph.-H.-Matthey 11, au pignon. 597

A louer de suite belle chambre meublée dans maison d'ordre. S'adresser Doubs 7, rez-de-chaussée à droite. 557

Chambre meublée, au soleil, à monsieur d'ordre. — S'adresser rue de la Chapelle 13, au plain-pied. 530

Violon A vendre violon 4/4 avec archet, étui et fourre, 38 fr. Serait aussi vendu séparément. S'adresser Parc 79, 3er étage à droite.

Etat civil du Locle du 27 février 1923

Décès. — Meylan, Paul-Ulysse, né le 11 novembre 1847, époux de Louise-Marguerite, née Ueltschy, Valdois et Neuchâtelois.

Promesses de mariage. — Jaccard, Marc-Auguste, typographe, et Robert-Prince, Madeleine-Eva, commis, au Locle.

Etat civil de Neuchâtel

Promesses de mariage. — Edouard-Jules Bauer, magasinier, et Blunette-Marie Dubois, ménagère, les deux à Neuchâtel. — Marcel-Léon Clottu, de Neuchâtel, agriculteur, et Esther-Anna Isch, ménagère, les deux à Cornaux.

Mariage célébré. — 23. Ernest Lehmann, horloger, à Besançon, et Bertha Widmer, à Neuchâtel.

Naisances. — 22. Jenny, à Fernand-François Ray, chef de gare, à Cornaux, et à Olga, née Jurd. — 23. Harold-François, à René Perrin-Jaquet, commis, et à Rose-Germaine, née Frankhauser. — 24. Jean-Pierre-Etienne-Henri, à François-Joseph Badet, agent de sûreté, et à Marie-Augusta, née Chiquet.

Les avis mortuaires devant paraître dans "LA SENTINELLE" sont reçus jusqu'à 9 heures du matin.

Parc 103 - Téléphone 87

Les lettres de faire-part sont livrées en 2 heures par

l'Imprimerie Coopérative

EXÉCUTION SOIGNÉE

Parc 105 - Téléphone 10.38

Un seul manuscrit suffit

Laissez venir à moi les petits enfants et ne les empêchez point, car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent. Matthieu 19, v. 14.

Ge petit garçon n'est pas mort, mais il dort. Marc 5, v. 39.

Il est au ciel et dans nos cœurs.

Monsieur et Madame Otto Imhof-Perrenoud et leurs enfants, Nelly et André; Monsieur Georges Imhof, ses enfants et petits-enfants; Madame Julie Meyer-Perrenoud et son fils Georges, ainsi que toutes les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances, de la perte irréparable de leur cher, regretté et bien-aimé fils, frère, petit-fils, neveu et parent,

GEORGES-OTTO

que Dieu a enlevé à leur affection, lundi 18 1/4 heures, à l'âge de 7 ans, après une pénible maladie.

La Chaux-de-Fonds, 26 février 1923.

L'enterrement, SANS SUITE, aura lieu **jeudi 1er mars**, à 13 1/2 heures.

Domicile mortuaire: **Tourelles 68 b** (Succès).

Une urne funéraire sera déposée devant la maison mortuaire.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 569

Nouveautés de la Saison

Crêpe marocain, sole, larg. 100 cm. le mètre dep. 9.25
Crêpe de Chine, teintes nouvelles, larg. 100 cm. le mètre dep. 8.90
Sole radium, en noir, marine, marron, blanc, larg. 100 cm. le mètre 7.90
Satin duchesse, superbe qual., différents coloris, larg. 100 cm. le mètre dep. 10.90
Surahline, à ramages, joli article pour robes et blouses, larg. 100 cm. le mètre 4.90
Crêpe laine, toutes teintes, larg. 80 cm. le mètre 3.90
Crêpe marocain, laine, uni et fantaisie, larg. 110 cm. le mètre dep. 10.50
Serge fine, pure laine, pour robes et costumes, toutes teintes le mètre dep. 5.90

Grand choix en gabardine, popeline, cover-coat, aux derniers prix du jour

Magasin de la Balance

VOYEZ nos

CORSETS

LOUVRE
NEUCHÂTEL

FZ 511 N 585

Notre Spécialité
Article riche
Broché Fr. 4⁵⁰

REMERCIEMENTS

M. BRUEL DE L'ALHAMBRA DE PARIS, DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE RÉPONDRE PERSONNELLEMENT A LA FOULE DE LETTRES SYMPATHIQUES QU'IL A REÇUES, A JUGÉ QUE LA MEILLEURE MANIÈRE D'EXPRIMER SA RECONNAISSANCE A TOUS SES ADMIRATEURS ET ADMIRATRICES, EST DE LEUR DONNER UN TÉMOIGNAGE DE SA GRATITUDE, VERBALEMENT, A LA

BRASSERIE DE LA GRANDE-FONTAINE
CE SOIR MERCREDI 583
ET DEMAIN JEUDI, DÈS 8 H. 30

Coopératives Réunies

Les magasins seront ouverts le jour du 1^{er} mars jusqu'à midi et quart

Beaux oeufs frais

à fr. 1.80 la douzaine

**Excellent
beurre de table**

En vente dans tous nos débits. 589

SIROP BURNAND TOUX, GRIPPE
COQUELUCHE
ROUGEOLE
En vente partout et directement chez P. de CHASTONAY, Lausanne. 51300400 9584

Cinéma du Casino LE LOCLE 527

Seulement jeudi

Matinée à 3 h. Soirée à 8 1/4 h.

La Petite Marchande de Fleurs
de Londres

5 actes dramatiques et comiques
Immense succès partout! Immense succès partout!

Celle qu'on oublie

drame de la vie réelle, en 4 actes 582

Prix réduits **Prix réduits**

L'Armée du Salut, Le Locle

aura sa 584

Vente Annuelle

le samedi 3 mars, dans son local

Comptoirs intéressants. Buffet bien assorti.

SCALA ET APOLLO

Mercredi et jeudi soir
avec cette annonce 556

Deux personnes paient une place

SCALA ET APOLLO

Mercredi et jeudi soir
avec cette annonce 556

Deux personnes paient une place

Ce soir 28 février 1923

AU BARCELONA Grand Concert de Gala

pour LES ADIEUX
de l'ORCHESTRE BUYKA

avec le concours
du jeune violoniste qui se produira en solo 588

Dès demain après-midi, les débuts du célèbre

Orchestre Dörner

de haute réputation

Soli, Violon, Piano, Violoncelle et Ensemble

Chaque jour, de 4 1/2 h. à 6 1/2 h., CONCERT SANS AUGMENTATION DU PRIX des Consommations

Se recommande,

A. RANIS.

Union de Banques Suisses

Convocation

Messieurs les actionnaires sont convoqués en

Assemblée générale ordinaire

pour le jeudi 15 mars 1923, à 2 1/2 h. après-midi
au "Casino" de Winterthour

ORDRE DU JOUR:

1. Rapport du Conseil d'administration et présentation des comptes de l'année 1922, rapport des commissaires-vérificateurs et décharge à l'administration.
2. Décision sur l'affectation du bénéfice net de l'exercice.
3. Nomination d'administrateurs.
4. Divers.

Les cartes d'admission à l'assemblée peuvent être retirées du 1^{er} au 13 mars 1923 au soir, moyennant justification de la possession des actions, aux guichets de nos

Sièges de Winterthour, St-Gall, Zurich, Aarau et Lichtensteig, de nos Succursales de Lausanne, Genève, La Chaux-de-Fonds, Fleurier, Vevey, Montreux, Locarno, Lugano, Bâle, Baden, Flawil, Liestal, Rapperswil, Rorschach, Wil, Wohlen, et de nos Agences de Couvet, Frauenfeld, Laufenbourg, Aadorf, St-Fiden, Gosau, Ruti, Römerhof-Zurich.

Le rapport sur l'exercice annuel 1922 peut également être obtenu à ces guichets à partir du 1^{er} mars prochain.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des commissaires-vérificateurs sont à la disposition de MM. les actionnaires qui peuvent en prendre connaissance dans nos bureaux

à Zurich, Winterthour, St-Gall et Aarau

dès le 1^{er} mars 1923 jusqu'au jour de l'Assemblée générale. P804Z 577

Winterthour et St-Gall, le 20 février 1923.

Union de Banques Suisses

Au nom du Conseil d'administration:

Le Président, Dr R. ERNST.

CROIX-BLEUE Progrès 48

Réunion

du Groupe des sections des
Montagnes

JEUDI 1^{er} Mars
à 14 h. 30

dans la
Grande Salle

de la
Croix-Bleue

Allocutions, Chœurs
Fanfare 570

Invitation cordiale à chacun.

Enchères Publiques d'actions

Le vendredi 2 mars 1923, à 14 heures, à l'Hôtel Judiciaire, rue Léopold-Robert 3, rez-de-chaussée, l'Office soussigné procédera à la vente aux enchères publiques de 50 actions de fr. 1000.— chacune de la Droguerie générale S. A. à La Chaux-de-Fonds. P30050C
La vente sera définitive et aura lieu conformément à la L. P. et au comptant.

OFFICE DES FAILLITES:

Le préposé,

A. CHOPARD.

576

BEL-AIR - 1^{er} Mars 1923

Après-midi et soir

DANSE

Orchestre Visoni 574

Jazz-Band

Entrée: fr. 1.10 (Taxe comprise)

Société Coopérative de Consommation PORRENTUUY ET ENVIRONS

Graines pour oiseaux

Chanvre, belle qualité 40 ct. le 1/2 kg.
Millet blond, supérieur. 40 ct. "
Alpiste, belle qualité. 40 ct. "
Pour vendredi, nous recevons du stockfisch trempé à fr. 0.50 la livre. 586



Za 2076g 561

Pour Robes, Costumes tailleur et Manteaux demi-saison

GABARDINE

130 cm. de large
toutes teintes

le mètre fr. 7.90

Jolis sacs porte-trésor

avec chaînette et portemonnaie fr. 6.90 135

Mme Marguerite WEILL

Rue du Commerce 55
LA CHAUX-DE-FONDS

Notre vente
de

GANTS

à 580
95 cts

continue

J. GAHLER

Succ. W. STOLL

Léop.-Robert 4

Le magasin est fermé le 1^{er} mars

St-Imier

Seulement jusqu'au lundi
5 mars, en peut voir le

GÉANT VAN ALBERT et SEPPETONI

au Café de la Place
ST-IMIER 579

AU PRINTEMPS

LA CHAUX-DE-FONDS

Bas - Gants - Chaussettes

Notre Bas „Au Printemps“ 0.75

Bas coton noir, forme jambe, article réclame, LYDIA 0.95	Bas pure soie schappe, couture et diminutions, JEANNE 2.25	Bas couleur, coton fin, toutes teintes mode 1.95
Bas coton noir diamant, article fort renforcé, HENRIETTE 1.45	Bas coton noir, bord mauve, qualité extra-solide, entièrement renforcés, LOUISA 2.95	Bas mousseline mercerisée, couleur, entièrement renforcés 2.25
Bas coton noir, mailles fines, avec couture, belle qualité, ELISA 1.95	Bas fil noir, mercerisé, bord mauve, EMMA 3.90	Bas fil mousseline, toutes teintes, avec jolie baguette ajourée, renforcés 3.90
Bas coton noir, prima macco, avec couture et renforcés, article très solide, MARGUERITE 2.25	Bas pure laine, cachemire, noir, entièrement renforcés 3.90	Gants jersey, teintes mode, baguette unie 1.75
Bas sole, noir, entièrement renforcés 3.90	Bas pure laine, cachemire, noir, qualité supérieure, noir et toutes teintes mode 6.90	Gants jersey, mailles fines, jolie baguette blanche, existe en toutes teintes 2.25
Chaussettes pour messieurs, coton noir, mailles fines, notre réclame 0.95	Chaussettes fines, noir et toutes teintes mode, renforcés 1.75	Gants jersey, fantaisie, noir avec baguette brodée couleur, entièrement renforcés 1.95
Chaussettes fil couleur, renforcées, qualité supérieure 2.95	Chaussettes pure soie, toutes teintes mode, notre réclame 2.95	Gants jersey, fantaisie, noir avec baguette brodée couleur, entièrement renforcés 3.50

Jeudi 1^{er} mars commencera notre GRANDE VENTE ANNUELLE de MERCEMERIE

DERNIÈRES NOUVELLES

Revue du jour

Un conflit de tendances assez curieux, mais qui était attendu, s'est produit au journal maximaliste de Milan. Le directeur Serrati, dont les tendances favorables à Moscou sont connues, vient d'être désavoué par un vote des sections du parti maximaliste, qui n'entendent pas poursuivre plus longtemps l'expérience désavantageuse à laquelle Serrati les convie. Les rédacteurs habituels du journal ont partagé l'avis des sections, Serrati a formé une équipe improvisée de rédacteurs « purs » et l'a installée dans ses bureaux. Les rédacteurs moins purs restent naturellement sur les positions, en l'occurrence leurs chaises de rédaction, et l'on attend avec curiosité l'issue de ce siège d'un genre nouveau.

Le gouvernement britannique a reçu hier le comte de St-Aulaire, représentant de la France à Londres. Un télégramme Havas dit qu'il est permis de supposer (admirez l'élégante périphrase!) que la question de la Ruhr a été envisagée; aucune solution n'est intervenue, le gouvernement anglais n'étant pas encore en possession de calculs assez précis qu'il a demandés à ses experts sur la capacité des transports français par Cologne avant le onze janvier. On peut cependant indiquer que le gouvernement anglais, en faisant savoir au gouvernement de Paris qu'il ne pouvait pas accorder toutes les facilités demandées par la France sur les voies ferrées de la zone britannique, laisserait entendre d'une façon claire que la France devrait tenir compte de la voie fluviale qui traverse la zone anglaise.

Quand ces messieurs de la diplomatie auront fini de couper des cheveux en quatre, nous le dirons! L'opinion anglaise se montre de moins en moins favorable aux mesures militaires prises dans la Ruhr. Les déclarations de lords Curzon et Grey, publiées plus loin, sont symptomatiques.

R. G.

CONFÉDÉRATION

LE TRAFIC DE LA SUISSE

BERNE, 28. — Resp. — Nous apprenons que la Suisse a importé pendant l'année 1922 pour 1,882,438,528 fr. de marchandises, ce qui représente, comparé à l'année 1921, une diminution des importations de 365,046,821 fr. L'exportation exprimée en valeur se chiffre par 1,687,779,455 fr. contre 1,763,059,375 fr. en 1921. La Suisse a donc importé pour 119,379,253 fr. de plus qu'elle n'a exporté pendant l'année 1922. Toutefois, il y a lieu de constater que l'exportation de l'horlogerie comparée à l'année 1921 a augmenté de 11,000,000 de francs en chiffre rond.

Une aventure désagréable

BALE, 28. — Resp. — Un Suisse décidait samedi de faire un voyage de plaisir en Alsace-Lorraine. Il s'arrêta à Mulhouse, fit dans un café la connaissance d'un individu qui après lui avoir fait visiter toute la ville, le conduisit le soir dans des lieux où l'on s'amuse en agréable compagnie, où il se vit soulagé de son portefeuille contenant 18,000 francs.

Tombée d'une fenêtre

LUCERNE, 27. — La petite Kaufmann, trois ans, de Litau, est tombée d'une fenêtre du quatrième étage sur la rue. Elle subit des blessures internes des suites desquelles elle mourut quelques heures après.

VICTIME DU SIDE-CAR

MORGES, 28. — Le side-car occupé par M. Anken, de Lussy, où se trouvaient deux personnes, s'étant brisé à l'entrée du village de Villars-sur-Yens, M. Jacot, agriculteur à Bussy, a été lancé contre le mur bordant la route et tué net. Son compagnon a été blessé au visage et aux mains.

Pour l'assurance-vieillesse

MONTREUX, 28. — Resp. — La commission du Conseil national pour l'assurance-vieillesse-invalidité et survivants a commencé ses travaux à Montreux sous la présidence de M. Mäschler. M. Musy, dans un très long discours, a laissé entrevoir qu'on pourrait actuellement aborder l'assurance-vieillesse en demandant à la Confédération une trentaine de millions et aux cantons une dizaine de millions.

M. Musy a déclaré notamment que si l'extension du monopole de l'alcool était refusée, il ne pouvait pas être question d'assurance sociale. Dans la séance de mardi après-midi, la commission a abordé l'examen du texte de l'article constitutionnel. Une proposition des représentants socialistes demandant que la Confédération prenne à sa charge les deux tiers des frais de l'assurance-vieillesse et invalidité a été repoussée. La commission s'est prononcée pour que parmi les assurances sociales celle de l'assurance-vieillesse-invalidité soit introduite la première et à la majorité, elle a accepté le texte suivant de l'article constitutionnel:

« La Confédération introduira par voie législative l'assurance-vieillesse-invalidité et survivants. Elle peut déclarer ces assurances obligatoires en général ou pour certaines catégories de citoyens. L'assurance-vieillesse sera instituée en premier lieu. Ces assurances seront réalisées en collaboration avec le concours des cantons auxquels peut s'ajouter celui des caisses d'assurances publiques et professionnelles. »

En outre, la commission a accepté en majorité le texte d'un article 41-tertio de la Constitution fédérale ainsi conçu:

« La Confédération est autorisée à prélever sur le tabac brut et manufacturé un impôt. Le produit de l'impôt sur le tabac sera employé dès le 1er janvier 1925 pour couvrir la part de la Confédération à l'assurance-vieillesse-invalidité. »

La commission du Conseil national, dans sa séance de mercredi matin, abordera l'examen de la proposition Mäschler, de St-Gall, et l'examen de la proposition de M. von Matt.

La „National Zeitung“ de Bâle annonce l'imminence d'une offre de conciliation par l'Allemagne

Dans la Ruhr

La « Schupo » d'Essen est dissoute

ESSEN, 28. — Wolff. — Le général Degoutte vient d'édicter une ordonnance aux termes de laquelle la Schutzpolizei d'Essen-ville et d'Essen-campagne est déclarée dissoute. Les armes, les chevaux et tous les objets destinés à l'armement doivent être immédiatement livrés aux autorités militaires françaises. Les fonctionnaires de tous grades de la Schutzpolizei armée sont expulsés des territoires occupés. Le corps de police sera remplacé par une police communale qui ne pourra dépasser l'effectif de 600 hommes pris exclusivement dans la population indigène. L'établissement des rôles de la nouvelle police est subordonné à l'approbation du commandant français. Il est loisible à ce nouveau corps de police de porter un uniforme bleu ou d'une autre couleur, mais il lui est interdit de porter un uniforme vert.

Découverte de mitrailleuses lourdes

DUSSELDORF, 28. — Havas. — On ne signale rien de particulier dans le bassin de la Ruhr. La « Freiheit » de Dusseldorf annonce qu'au cours d'une perquisition dans les bureaux de la mine « Henrich Wunch », on a découvert un grand nombre de fusils et de mitrailleuses lourdes.

Les disciples de Hindenburg voudraient une action militaire contre la France

BERLIN, 28. — Wolff. — Le Reichstag poursuit en deuxième débat la discussion du budget de la Reichswehr.

Le ministre de la Reichswehr reconnaît que dans certains milieux on parle ouvertement d'une action militaire contre la France.

Puis la Chambre approuve le budget de l'armée.

Réquisition de fonctionnaires belges

BRUXELLES, 28. — Havas. — L'autorité militaire belge a adressé hier aux fonctionnaires et agents des chemins de fer de l'Etat belge, des postes, télégraphes et téléphones, par l'intermédiaire de leurs chefs hiérarchiques, une réquisition pour service en Allemagne.

Saisie de 12 millions de marks

BERLIN, 28. — On mande de Cologne à la « Gazette de Voss » que les troupes françaises, au cours d'une perquisition au siège du syndicat des bateliers du Rhin, se sont emparés d'une somme de 12 millions de marks, représentant les secours du Reich.

Saisie de denrées alimentaires

BERLIN, 28. — Wolff. — Les journaux annoncent d'Essen que les troupes françaises saisissent de grandes quantités de denrées alimentaires.

L'opinion britannique

L'entreprise de la Ruhr ne résoudra pas le problème des réparations, déclare lord Grey

BRISTOL, 28. — Havas. — Lord Grey, parlant au Conseil des Eglises libres évangéliques au sujet de la S. d. N., a dit que toute tentative que ferait en ce moment la S. d. N. pour imposer à la France une solution au sujet des réparations allemandes, serait vouée à un échec et entraînerait peut-être la dissolution de la société. Toute intervention britannique est impossible et tout ce que nous pouvons demander au gouvernement c'est de faire reconnaître à la France que son entreprise dans la Ruhr ne résoudra pas le problème des réparations. La sécurité de l'Angleterre est liée à celle de la France. Ni l'Angleterre, ni la France ne peuvent rester debout l'une sans l'autre.

L'entrée dans la Ruhr était en tous cas peu sage, ajoute lord Curzon

LONDRES, 28. — Havas. — Prenant la parole à un lunch donné en son honneur par l'Aldwych Club, lord Curzon, faisant allusion à la conférence de Lausanne, dit qu'il croit que le parti modéré, auquel appartient Ismet pacha, l'emportera.

Parlant au sujet de la Ruhr, lord Curzon dit qu'il croit que l'opinion publique britannique estime que l'entrée militaire dans la Ruhr, que cette dernière fut légitime ou non, était en tous cas peu sage. L'opinion publique en Grande-Bretagne est que nous avons bien fait de ne pas y participer et que nous avons aussi judicieusement agi en maintenant la position de nos troupes en Rhénanie aussi longtemps que possible. La solution du problème des réparations, déclare le chef du Foreign Office, est un problème international. Lord Curzon fait ensuite l'éloge de la Société des Nations dont il voudrait voir d'autres nations faire partie, afin que l'autorité de la Société fut accrue.

Un don de Carnegie

NEW-YORK, 28. — Havas. — On annonce que M. Carnegie vient de constituer une fondation destinée à l'Europe et dont le but sera de hâter l'abolition de la guerre et d'encourager le retour aux moyens pacifiques pour régler les conflits internationaux.

Intervention anglo-américaine

MILAN, 28. — Stefani. — Dans son éditorial, le « Secolo » examine la situation européenne et surtout l'attitude que vont avoir l'Amérique et l'Angleterre. Le journal écrit: « Nous devons saluer avec une grande satisfaction les indices qui montrent qu'au delà de l'océan on se préoccupe de plus en plus de la situation de l'Europe. Une intervention anglo-américaine ou seulement anglaise ne semble pas encore mûre, mais il est hors de doute que les événements qui se préparent provoqueront une action des deux grandes nations pour le salut commun. »

La diplomatie hollandaise servira-t-elle d'intermédiaire entre Paris et Berlin ?

BALE, 28. — La « National Zeitung » a publié un télégramme de son correspondant berlinois selon lequel un des chefs de la mission interalliée à Berlin déclare que le moment est venu de tenter un rapprochement entre les Alliés et l'Allemagne, afin d'obtenir l'ouverture de nouvelles négociations.

D'autre part, on a déjà eu connaissance des déclarations analogues du « Sunday Express » et du « Daily Graphic » de Londres. Selon la « Chicago Tribune » de Paris, un diplomate hollandais assumerait le soin de présenter à Paris et à Bruxelles les nouvelles propositions de l'Allemagne.

POLITIQUE ITALIENNE

Formation d'un bloc conservateur

MILAN, 28. — Stefani. — Le « Secolo » dit que la fusion du parti nationaliste avec le parti fasciste est un fait d'une importance considérable dans le cadre des organisations politiques italiennes. Il est à prévoir que cette fusion aura pour principale conséquence de faciliter la formation d'un grand parti conservateur. Les nationalistes de la section de Milan se sont prononcés nettement contre la fusion au cours d'une séance mouvementée.

Querelle à l'«Avanti»

Serrati refuse de vider les lieux

MILAN, 28. — Stefani. — Devant l'attitude de Serrati, directeur de l'«Avanti», qui refuse de quitter le journal, malgré le referendum contraire à sa politique, les socialistes maximalistes ont constitué un comité de défense socialiste. Le dit comité publie un communiqué faisant allusion aux tentatives faites par Moscou de s'emparer de l'«Avanti» pour en faire un organe de défense des théories communistes. Le comité critique vivement l'attitude de Serrati, à qui on reproche d'avoir quitté l'Italie aux premiers indices du mouvement fasciste, au mois d'octobre, laissant ses collègues de rédaction aux prises avec les équipes de Mussolini, comme en 1919, il avait quitté sa place lorsque les ouvriers occupèrent les fabriques, craignant une répression de la part du gouvernement.

Le comité déclare encore que Serrati ne jouit même pas de la confiance de la Troisième Internationale, qui, en son temps, l'avait appelé un traître au prolétariat.

MILAN, 28. — Stefani. — Le conflit qui a éclaté au sein de la rédaction de l'«Avanti» est l'objet des commentaires de tous les autres journaux. M. Serrati s'est présenté au siège du journal avec le groupe de rédacteurs qu'il a constitué personnellement, mais les rédacteurs actuellement en charge n'ont pas voulu quitter leur place.

L'«Avanti» a donc ainsi deux rédactions. Au cours de la nuit, un accord a été conclu, remettant à la direction du parti le soin de trancher le conflit.

En attendant, le journal publie un article de l'ancienne rédaction. Le directeur Serrati se borne à publier des critiques et des réserves sur ses articles. Les socialistes de Milan sont en grande majorité opposés à Serrati, comme du reste presque toutes les sections italiennes du parti socialiste maximaliste, qui, par le referendum dont nous avons parlé plus haut, se sont prononcées contre la fusion avec les communistes.

Deux têtes de Turc!

LONDRES, 28. — Havas. — On mande de Constantinople à l'agence Reuter: Tous les journaux accusent sir Horace Rumboldt et M. Ryan, principal drogman britannique, d'avoir de propos délibéré, fait des efforts contre la paix. Les journaux prétendent que ces personnes sont responsables du refus de l'offre faite par Ismet Pacha à Lausanne, de discuter les questions économiques et financières.

L'encéphalite léthargique fait de graves ravages dans une ville américaine

WINNIPEG, 28. — Sp. — Un télégramme de Winnipeg au « Daily Mail » de Londres annonce que la maladie du sommeil (encéphalite) règne d'une façon violente à Winnipeg où elle constitue une épidémie. Plus de cent cinquante cas sont signalés. Neuf autres villes du Canada sont atteintes par la même épidémie. A Winnipeg plusieurs cas mortels sont déjà signalés.

Un sauvetage dramatique

COPENHAGUE, 28. — Wolff. — On mande de Melbourne que le 14 janvier un mousse du bateau-école danois « Sterna » est tombé à l'eau et se noya. Au cours des tentatives de sauvetage, un bateau coula et cinq autres membres de l'équipage périrent.

Une bombe au Caire!

LE CAIRE, 28. — Havas. — Une bombe a été jetée mardi soir, à 8 heures, dans la rue principale qui conduit à la gare, dans le voisinage du bureau de la police. Cinq soldats anglais ont été blessés, dont deux grièvement. Trois indigènes ont été également blessés. La rue a été barrée peu après et la police visite actuellement les maisons. Jusqu'ici il n'y a pas eu d'arrestation. On suppose que la bombe a été lancée de l'intérieur d'une maison, car les auteurs de l'attentat n'ont pas été aperçus.

L'acquiescement d'un chauffeur

ZURICH, 27. — La Cour d'assises a acquitté le chauffeur Otto Brunner, qui l'année dernière a écrasé et tué le vendeur de journaux Rudolphe Bosshard. C'est le cinquième acquiescement que prononce en l'espace d'un an la Cour d'assises de Zurich à l'égard de conducteurs d'autos inculpés d'homicide par négligence.

Un champion d'échecs

PARIS, 27. — Le cercle Philidor avait convié des amateurs d'échecs à assister à une séance remarquable de douze parties simultanées, sans voir, jouées par le jeune maître russe Alexandre Alekhine.

Pour avantager ses partenaires, M. Alekhine les avait autorisés à choisir leurs coups de début, avantage considérable puisque chacun d'eux commençait par une ligne de jeu qui lui était particulièrement familière.

Commencée à 2 h. 30 la séance s'est terminée vers 8 heures seulement.

Devant une table disposée en fer à cheval se tenaient les douze partenaires du célèbre joueur: M.M. Daru, commissaire aux délégations judiciaires; Vitla, Scialom, Fainstein, Girard, Lancel, Friedmann-Gauthier, Schwartz, Herzfeld, docteur Blanco, Lipscheitz et Amar.

Assis dans un fauteuil et leur tournant le dos, M. Alekhine, dont le jeu était conduit par un aide, répondait avec une merveilleuse lucidité aux coups de ses antagonistes. Parfois sa riposte était instantanée. Parfois, aussi, on le voyait profondément absorbé, réfléchir longuement.

A 5 heures, M. Alekhine gagna sa première partie contre M. Scialom; puis successivement, M.M. Amar, Fainstein, Herzfeld, Daru, Girard, Lancel, Blanco, Lipscheitz et Schwartz furent mis hors de cause.

Jusqu'à 8 heures, M. Vitla résista, mais finalement dut abandonner. Seul M. Friedmann-Gauthier réussit à faire partie nulle.

On peut juger du travail cérébral intense qu'exige un pareil tour de force si l'on songe que M. Alekhine devait se rappeler les positions exactes de 12 fois 32 pièces (les siennes, celles de ses adversaires), soit 384 sur un ensemble de 768 cases.

M. Alekhine, qui a à peine trente ans et qui joue aux échecs depuis son enfance, a été longuement applaudi.

Cour d'assises du canton de Neuchâtel

UNE FAILLITE DE 200,000 FRANCS

NEUCHÂTEL, 28. — La Cour d'assises est réunie ce matin, sous la présidence de M. R. Courvoisier, assisté de MM. les juges Rosselet et Piaget, pour juger, sans l'assistance du jury, plusieurs affaires sans grande importance.

Benoit-Morel Jean-René, prévenu d'abus de confiance, escroquerie, banqueroute simple et banqueroute frauduleuse; et Schneeberger Emile-Henri, prévenu d'escroquerie en récidive, sont jugés par défaut.

Jeanneret-Grosjean Tell-Ernest, défendu d'office par M^e Maurice Clerc, est accusé de vol en récidive.

Porret Alfred-Henri, prévenu lui aussi de vol en récidive, est défendu par M^e Louis Thorens.

Enfin, la dernière affaire amène le nommé Humbert Paul-Engène, qui est accusé de vol, complicité de vol et violation de domicile. Il est défendu d'office par M^e Francis Junier, avocat.

Jeanneret-Grosjean, Tell-Ernest, né en 1870, Neuchâtelois, sans domicile fixe, a volé le 4 janvier 1923 un manteau d'une valeur de 200 francs à M. P. Froidevaux, au Landeron. Jeanneret est un récidiviste. Il a déjà subi 19 condamnations. Le prévenu, sans travail, déclare avoir été acculé par la misère à commettre son acte.

Il est condamné à un an et demi de réclusion, moins 55 jours de prison préventive, à la privation des droits civiques pour une durée de cinq ans et aux frais s'élevant à 192 francs.

Porret, accusé de vol, et Humbert, de complicité de vol, ont volé le 10 octobre 1922 au préjudice de M. Bordini, entrepreneur à Neuchâtel, une bicyclette valant 200 francs. Humbert est en outre accusé de violation de domicile pour avoir pénétré dans une maison inhabitée à Monruz et s'être emparé de six clés d'une valeur totale de 18 francs.

Porret est condamné à 6 mois d'emprisonnement, moins 132 jours de prison préventive, à la privation des droits civiques durant cinq ans et aux deux tiers des frais, soit 61 fr. 35.

La Cour estime que Porret n'est que partiellement responsable. Humbert est condamné pour complicité à deux ans d'emprisonnement, moins 41 jours de préventive, et à deux tiers des frais. Le sursis est prononcé pour cette condamnation.

Est condamné par défaut, Benoit-Morel, Jean-René, horloger, précédemment à La Chaux-de-Fonds, actuellement en fuite, accusé d'avoir détourné de l'horlogerie après de divers négociants: M.M. Blum-Schwob, pour 8,393 fr.; Mlle A. Mathey, pour 1,680 fr.; après de la maison Wirz-Wyss, à Soleure, pour 1,970 fr., et de la maison Moeri-Rufer, à St-Imier, pour 775 fr. Ces marchandises furent confiées à Benoit-Morel, sous réserve de propriété.

A l'aide de manœuvres frauduleuses, le même accusé a escroqué à M. Buhler-Salzmann, à Bienne, de l'horlogerie pour 13,853 fr. 55.

L'accusé est en outre prévenu de banqueroute simple parce qu'il était hors d'état de justifier son passif s'élevant à fr. 272,174.35. Il a acheté des marchandises à crédit, puis à pris la fuite en abandonnant ses affaires. Il est aussi accusé de banqueroute frauduleuse pour avoir détourné, détruit ou détérioré des valeurs en espèces, billets de banque, effets mobiliers et marchandises, et pour avoir dissimulé sa situation financière désastreuse. Il a vendu toutes ses marchandises à un prix inférieur aux cours du jour. Benoit-Morel est condamné à trois ans de réclusion, dix ans de privation des droits civiques, 100 francs d'amende et 77 fr. de frais.

L'accusé Schneeberger, né en 1890, originaire du canton de Berne, a escroqué 45 fr. à un employé de l'Hôtel Terminus, à Neuchâtel. Il est condamné à un an de réclusion, 5 ans de privation des droits civiques et à 77 fr. de frais. Session close à dix heures du matin.

Courrier de Porrentruy

L'assemblée paroissiale a nommé une commission pour l'agrandissement de l'église St-Pierre. Nous remarquons au nombre des membres de cette commission le nom de M. Achille Merguin, maire de Porrentruy. Si nous avons bonne mémoire, il n'y a pas longtemps, le « Pays » reprochait à M. Merguin de ne pas connaître le chemin de l'église. Evidemment le « Pays » était mal renseigné.

Un correspondant de Fontenais, qui assurément habite Porrentruy, ne veut pas manquer à l'habitude patronale pour renseigner le public sur le conflit qui vient d'éclater à la fabrique de Fontenais. Le correspondant parle d'inexactitudes dans l'annonce publiée par la F. O. M. H. L'offre faite par la fabrique de gagner en 52 heures par semaine le même salaire qu'en 48 auparavant est une baisse de salaire, évidemment, mais non au point de vue du correspondant. Nous ne voyons pas l'utilité de travailler 52 heures, alors qu'une partie seulement du personnel est occupé. Et d'un.

A la demande des ouvriers de discuter cette question, la direction leur a répondu qu'elle considérait les ouvriers comme ayant donné leur quinzaine, alors que c'est faux. Voilà une drôle de manière de discuter, alors que la direction a avisé les ouvriers par annotation sur le carnet ou par lettre qu'elle donnait elle-même la quinzaine, après avoir demandé une prolongation des heures de travail et une baisse de salaire. Voilà comment le public est renseigné par la presse bourgeoise.

Quant aux baisses de salaire, il y en a eu deux déjà et atteignant le 50 %, si nous sommes bien renseignés. Quant aux salaires qui, d'après le correspondant, sont plus élevés qu'à Bienne, c'est le comble ! A part un ou deux ouvriers qui ont le même salaire qu'à Bienne, les autres salaires sont de 30 % et même plus, plus bas qu'à Granges.

Quant à la question qu'une partie des ouvriers a déjà acceptée l'offre de la direction, nous ne sommes pas renseignés.

Les ouvriers ont décidé eux-mêmes de la marche à suivre en cette occasion, comme d'ailleurs en tout autre, et la F. O. M. H. ne fait aucune pression sur les ouvriers. En fait de pression sur les ouvriers, M. le correspondant, il faut vous prendre par le bout du nez. La pression, c'est dans votre genre habituel.

Un ouvrier.

JURA BERNOIS

DELEMONT. — Conférence Abel Vaucher. — Le Parti socialiste de Delémont organise pour samedi 3 mars, à 20 1/2 heures, à l'Hôtel Victoria, une conférence publique, avec projections lumineuses, sur « Le rôle de la Presse », qui sera donnée par le camarade Abel Vaucher. Nous invitons la population à assister nombreuse à cette intéressante conférence. Tous les camarades lecteurs de « La Sentinelle » se feront un devoir de faire de la propagande, afin que nous ayons salle comble le samedi 3 mars. Qu'on se le dise !

Le comité.

RECONVILIER. — Conseil municipal. — Extrait des délibérations de la séance du 23 février 1923. Sont présents : MM. H. Herzig, maire, Paul Pécaut, Fritz Bratschi, Fernand Picard, Jean Hohl, Armand Voumand et Bernard Wüst. Absents : MM. Jules Giger et Charles Siebenthal.

Le bureau de vote pour la votation cantonale et l'élection pour le remplacement du Maire, du 18 mars, est composé comme suit : Président, M. Henri Hersig, maire. Membres, MM. Laurent Doriot, horloger, Charles Dubler, fermier, Ernest Ermatinger, mécanicien, Ulysse Evard, cocher. Suppléant, M. Eugène Eichenberger, électricien.

Un projet de règlement sur les divertissements sera soumis à la prochaine assemblée municipale.

M. Paul Pécaut, visiteur, est nommé membre de la Commission de chômage en remplacement de M. Achille Raymond, lequel quitte notre localité.

Le Conseil s'occupera de la réfection du local de gymnastique et de l'aménagement des vestiaires.

Une demande d'emprunt est recommandée et un inventaire ratifié.

Le secrétaire municipal.

Au Vallon

ST-IMIER. — Agression. — Lundi soir, le citoyen A. G., facteur, homme très paisible, rentrait chez lui, à Beau-Site, peu avant 11 heures. Arrivé près de son habitation, à un endroit très sombre, il fut acosté par un individu qui, avec arrogance lui demanda cent sous. M. A. G. répondit qu'il n'en avait pas et passa outre, juste au moment où l'individu lui disait qu'un facteur a toujours de l'argent sur lui. Il avait à peine fait deux pas qu'il reçut sur le côté de la tête un coup si fort qu'il s'abattit comme une masse. L'agresseur profita de l'étourdissement de sa victime pour la prendre à la gorge en essayant de l'étrangler. Il la tint assez longtemps dans cette position puis, tout à coup, on ne sait pour quelle raison, prit la fuite.

M. A. G. rentra péniblement chez lui défiguré et plein de boue. Plainte fut déposée et la police est en train d'ouvrir une enquête.

Le comestible le meilleur marché, deux fois plus substantiel que les œufs et la viande, et proportionnellement deux fois moins cher, est le CACAO TOHLER — en paquets plombés —. Prix fortement réduit à 25 ct. les 100 gr. (1/2 de livre). 340

CANTON DE NEUCHÂTEL

Le bénéfice de la Banque cantonale. — Le Conseil d'administration de la Banque cantonale neuchâteloise, dans ses séances des 12 et 19 février, a arrêté et approuvé les comptes de l'exercice 1922.

Le bénéfice s'élève à fr. 4,126,999.95 contre fr. 3,025,717.65 en 1921, et a été utilisé de la manière suivante : Fr. 119,943.25 pour amortissements sur comptes « Mobilier », « Immeubles à l'usage de la Banque » et « Propriétés foncières » ; fr. 1,850,000.— pour amortissements sur comptes-courants débiteurs ; fr. 2,130,000.— pour intérêt dû à l'Etat sur le capital de dotation de fr. 40,000,000.— Le solde de fr. 27,056.70 a été reporté à nouveau.

VAL-DE-TRAVERS. — Conférences cinématographiques Gustave Cauvin, de Lyon. — En collaboration avec d'autres groupements, la F. O. M. H. patronne la conférence cinématographique que donnera Gustave Cauvin, le mercredi 28 février, à 20 heures, à la salle du Casino de Fleurier.

Le 1er mars, la séance aura lieu à Couvet, puis à Travers, le 2 mars.

Le camarade Gustave Cauvin est le vivant exemple de la puissance ouvrière, menée par une intelligence claire au travers des obstacles que lui dresse l'organisation capitaliste actuelle. Fils de maçon, enfant d'une nombreuse famille, il n'est qu'un enfant de 11 ans, qu'un gamin de 11 ans, lorsqu'il quitte l'école pour devenir maçon à son tour. Sur les chantiers, il fait son éducation sociale, il devient bientôt un militant parmi les camarades ; l'action sociale lui est une vocation à tel point, qu'il quitte truelle et bourgeon pour consacrer trois et quatre mois de chaque année à des campagnes de propagande, sans autre secours que les collectes.

Aujourd'hui, il nous vient en apôtre de l'anticalcoolisme, mais en ouvrier surtout, avec cette franchise de langage et cette façon de voir, derrière certaines plaies sociales, l'influence occulte du capitalisme moderne.

Pour chaque camarade qui le pourra, ce sera une occasion de venir, avec femme et amis, rendre au camarade Cauvin l'hommage de notre fraternelle admiration. Un film fort intéressant illustrera la soirée. (Pour les prix et détails, voir aux annonces.)

Tenant compte de la situation créée par la crise, le bureau de la F. O. M. H. tiendra à la disposition des ouvriers des billets avec prix spécial.

S'adresser pendant les heures d'ouverture affichées à la fenêtre ouest du bureau de la F. O. M. H. Secréariat F. O. M. H.

NEUCHÂTEL

Commission scolaire. — Dans sa séance du 23 février 1923, la Commission scolaire prend connaissance du rapport des vérificateurs des comptes des Ecoles primaire et secondaire pour l'exercice 1922. Le budget prévoyait en recettes fr. 353,307.— ; les comptes enregistrent fr. 372,233.80 d'encaissements effectifs ; différence en faveur de la Commune, fr. 18,926.80.

Les dépenses, budgétées à fr. 1,080,935.— ne se sont élevées qu'à fr. 1,022,030.68, représentant ainsi pour les finances de la ville une économie de fr. 58,904.32. Il en résulte que les dépenses effectives sont ainsi de fr. 77,831.12 inférieures aux prévisions. En ajoutant à cette somme le résultat des comptes des Ecoles professionnelle et ménagère, qui soldent à fin 1922 également par une dépense en moins de fr. 9,623.74, on obtient un montant total de fr. 87,454.86 d'économies sur le budget de l'exercice écoulé.

Les comptes ayant été trouvés en ordre et bien tenus, la Commission en donne décharge, avec remerciements, aux deux directeurs et au comptable des écoles communales.

Les corps enseignants des Ecoles primaire, secondaire, professionnelle et supérieure ayant demandé à être représentés officiellement aux séances de la Commission et de son Bureau par une délégation ayant voix consultative, l'Autorité scolaire s'est prononcée pour la négative, tout en se déclarant prête à user de l'offre de collaboration des corps enseignants en convoquant leurs délégués à des séances spéciales consacrées à l'étude des questions pédagogiques importantes.

La Commission prend connaissance d'une lettre par laquelle Mlle P. Priestnall, professeur d'anglais à l'Ecole supérieure et dans les classes spéciales, donne sa démission pour la fin de l'année scolaire courante en suite du mauvais état de sa santé.

Le directeur des Ecoles secondaires profite de l'occasion pour rendre hommage au travail dévoué et consciencieux de cette institutrice pendant les 18 ans de son activité dans nos Ecoles. Une lettre de remerciements sera adressée à Mlle Priestnall.

La Commission décide de confier, à titre définitif, sous réserve de la ratification légale, les 9 heures d'anglais de l'Ecole supérieure à M. Robert Eggimann qui enseigne déjà cette branche avec succès dans nos classes secondaires de garçons. Les 4 heures d'anglais des classes spéciales de français sont supprimées, les jeunes filles qui les suivaient jusqu'ici ayant la faculté de suivre cet enseignement dans d'autres groupes de classes.

Les directeurs font un exposé relatif à l'organisation de la nouvelle année scolaire qui présente des difficultés en suite des modifications et suppressions diverses de classes actuellement à l'étude. En ce qui concerne l'enseignement de la gymnastique, des cours de perfectionnement seront organisés par le Département pour pré-

parer nos instituteurs et nos institutrices à remplacer autant que possible les maîtres spéciaux.

Enfin, la Commission scolaire décide d'élever l'écolage annuel dans les classes spéciales de français, de fr. 150.— à fr. 180.— pour les élèves d'origine suisse, et de fr. 225.— à fr. 270.— pour les élèves étrangers.

Vente en faveur de la Maison du Peuple. — Vendredi 2 mars, à 20 heures, au premier étage de la Brasserie du Monument, aura lieu la distribution de fournitures pour la confection des divers objets nécessaires à la vente projetée en faveur de la Maison du Peuple. Il y a pour toutes les aptitudes et les goûts de chacun. Aussi invitons-nous chaleureusement toutes les femmes, filles et fiancées et tous ceux qui s'intéressent à notre œuvre à être des nôtres vendredi. Qu'on le dise autour de soi et la vente aura de tels étalages que le petit capital indispensable sera vite trouvé.

Songez-y, Mesdames et Messieurs. La Maison du Peuple est une institution qui doit être votre par excellence. C'est un foyer où les travailleurs ne sont pas tenus de consommer de l'alcool et où vous-mêmes pouvez vous rendre dans des locaux sains et confortables.

Soirée de la Gymnastique ouvrière. — La Société ouvrière de Gymnastique rappelle aux membres passifs, membres du parti et à ses connaissances en général, la soirée qu'elle organisera le 3 mars prochain, à Beau-Séjour. Le programme est des plus attrayants et elle compte sur la présence de tous les intéressés pour venir applaudir ses gymnastes qui, durant ces dernières semaines, ont travaillé avec zèle afin de pouvoir contenter les spectateurs les plus difficiles.

Conseil général. — Le Conseil général se réunira à l'Hôtel-de-Ville, en session réglementaire, le 5 mars 1923, à 20 heures du soir, avec l'ordre du jour suivant : Rapport de la Commission financière sur le budget de 1923.

LE LOCLE

La soirée de L'Aurore. — Le manque de place nous a empêché de publier hier le compte rendu de cette soirée.

C'est devant une belle salle que l'orchestre L'Aurore donna, dimanche soir, sa deuxième soirée musicale et littéraire. Grâce à son dévoué directeur, Alfred Muller, et à la collaboration effective de tous ses membres, notre petit orchestre ouvrier est parvenu à nous offrir un spectacle soigné à tous points de vue.

L'orchestre L'Aurore étant composé essentiellement de jeunes éléments, on peut louer sans réserve l'exécution de tous les numéros du programme. Particulièrement difficile, le pizzicato « Avant le thé » a été rendu à souhait. Dans tous ses numéros, les reprises comme les nuances furent observées rigoureusement, ce qui vaut un bon point. Parfois, le piano était un peu fort, ce qui n'empêche qu'il était bien tenu. Le numéro 5 du programme était assez impatiemment attendu, puisqu'il nous était annoncé que par trois fois ? ? ? L'attente ne fut pas vaine, car quelle surprise et quelle joie de constater nos musiciennes et musiciens métamorphosés en grenouilles. Ce fut un instant où le vers fameux de Spinx

Rire un brin
Fait du bien...

fut vécu largement.

Les deux chants du double-quatuor allemand furent, comme chaque fois, très goûtés. Leurs productions, toujours plus soignées, font plaisir à tous.

Puis, une petite comédie interprétée par la Théâtrale ouvrière, termina gaiement cette bonne soirée. Disons encore que, pendant l'entr'acte, les deux plus jeunes membres de L'Aurore divertirent l'auditoire comme bien des adultes n'y seraient parvenus.

Merci au directeur et à tous les membres de L'Aurore ; que le succès qui couronna vos efforts pour nous offrir cette joyeuse soirée vous encourage et vous soutienne jusqu'à l'an prochain.

Victor.

Cercle ouvrier. — A l'occasion du Premier Mars, le Cercle ouvrier servira dès 9 heures et demie du matin du gâteau au fromage. — Le soir, dès 20 heures, soirée familière et dansante. Le piano sera tenu, à cette occasion, par M. R. Joly. (Voir aux annonces.)

Au Casino. — A l'occasion du 1er mars, la direction du cinéma présentera, jeudi seulement, en matinée et en soirée, le plus grand succès de la maison Gaumont : « La petite marchande de fleurs de Londres ».

Ce film, tantôt comique, tantôt dramatique, fera passer d'agréables moments à tous les spectateurs. Pour compléter ce programme, « Celle qu'on oublie », magnifique drame de la vie réelle. C'est assurément un spectacle à ne pas manquer.

Vente de l'Armée du Salut. — L'Armée du Salut se recommande à la bienveillance et à la générosité du public loclois pour sa vente annuelle et locale, qui se fera dans son local le samedi 3 mars, dès 9 heures du matin à 10 heures du soir. L'on y trouvera quantité de marchandises variées, telles que lingerie, confection, ébénisterie, etc., ainsi qu'un buffet bien garni. Qu'on se le dise ; et un cordial merci à tous ceux qui participeront au succès de cet effort. (Voir aux annonces.)

Espérance ouvrière. — La société de chant L'Espérance ouvrière a sa soirée annuelle ce soir, au Cercle.

Où irez-vous dimanche prochain ? — A la grande soirée organisée au profit de « La Sentinelle », évidemment. Toute la classe ouvrière y sera, car il s'agit de prouver son attachement à notre « Sentinelle ».

Le service postal pour demain. — Ouverture des guichets comme le dimanche, soit de 10 1/2 h. à 11 1/2 h. Une seule distribution des correspondances à 9 heures. Pas de distribution de messagerie. Levée des boîtes comme le dimanche.

Pharmacie d'office. — Le 1er mars : Pharmacie Jacot.

LA CHAUX-DE-FONDS

Le jubilé de l'Ecole d'Art

Notre Ecole d'Art vient de franchir son cinquantième anniversaire. Aucune manifestation n'a marqué l'événement, aucune allusion n'y a été faite dans les Conseils de la cité. Pour étrange qu'elle paraisse, la chose s'explique néanmoins. La date exacte de la naissance de notre petit conservatoire d'arts et métiers n'est consignée nulle part dans les archives communales. Deux brèves mentions dans les procès-verbaux, quelques allusions du rapport annuel de la Commission d'éducation, permettent seuls d'établir que pendant l'hiver 1872-73 l'Ecole d'Art a été baptisée de ce nom et dotée d'un comité spécial.

En dépit de ce manque de précision sur le début de l'institution, on peut espérer que les autorités de l'Ecole d'Art tiendront à rappeler tout le travail utile et bienfaisant accompli pendant ces cinquante années. Si la décoration de la boîte de montre a évolué et progressé, si la peinture sur émail a fourni, à un moment donné, des artistes capables de rivaliser avec ceux de Genève, si le sertissage, la joaillerie et la bijouterie ont pris un essor réjouissant dans notre ville, c'est à l'Ecole d'Art qu'on le doit. Si le goût public s'est quelque peu affiné, c'est aux efforts parallèles de la Société des Arts et de l'Ecole d'Art qu'il faut en être reconnaissant.

Il est très beau d'avoir cinquante ans ! Mais ça crée une raison de plus — avec l'expérience que l'on a acquise — de songer à étendre son activité, à créer des cours nouveaux, à organiser de fréquentes expositions d'art appliqué, à répandre les connaissances artistiques par des conférences populaires.

Nous formons le vœu que l'Ecole d'Art marque son jubilé par une décision ferme de devenir une école d'arts et métiers apte à fournir des ouvriers qualifiés à la majeure partie de nos artisans. L'apprentissage dans les ateliers devient chaque année plus insuffisant ; il faut que l'école y supplée toujours davantage. Et nous comptons bien voir un jour dans les bâtiments de l'Ecole d'Art des ateliers de serruriers, de menuisiers, d'ébénistes, de ferblantiers, peut-être de peintres et de maçons.

On parle beaucoup, à Neuchâtel, d'économies à réaliser sur le budget de l'instruction publique. A notre sens, c'est une lourde erreur que de sacrifier pendant plusieurs années l'éducation de notre jeunesse, et particulièrement l'éducation professionnelle. Que les autorités locales y prennent garde ; des efforts énormes sont consentis par nos voisins de France et d'Allemagne pour le développement des écoles professionnelles. Si nous nous laissons distancer, toutes nos industries seront menacées.

Nous faisons confiance à notre Conseil général, qui tiendra sûrement à maintenir les cours existants, même si la subvention de l'Etat devait être diminuée, et consentira à la création de nouvelles classes dès que la nécessité en sera bien prouvée.

G. P.

CENTRE D'EDUCATION OUVRIERE

Nous rappelons les cours organisés par le Centre d'éducation ouvrière. Ils auront lieu comme suit : Le lundi, dès lundi 5 mars 1923, le Discours public, par Samuel Jeanneret ; le mardi, dès mardi 6 mars 1923, Histoire du syndicalisme, par Achille Grosperrière.

Ces cours ont lieu le soir, à 20 heures, au Collège primaire, salle numéro 7. Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de l'Union ouvrière, au Secrétariat de la F. O. M. H., au bureau des Coopératives réunies, au Cercle ouvrier.

Les auditeurs qui s'inscrivent s'engagent à suivre régulièrement les leçons. Les cours n'auront lieu que s'il y a un nombre suffisant d'inscriptions. Qu'on se hâte donc.

Le Comité.

Aux membres du parti

Les membres du parti socialiste de notre ville sont avisés que la perception des cotisations se fera à partir du jeudi 1er mars.

Nous nous excusons auprès de nos membres du retard apporté dans ce travail, les motifs de ce retard étant indépendants de notre volonté. Et maintenant, il ne nous reste plus qu'à demander à tous nos camarades de recevoir nos deniers avec la même affabilité avec laquelle vous désiriez que l'on vous reçoive.

Le vice-caissier.

Chorale l'Avenir

Nous rappelons aux membres actifs, passifs et honoraires la soirée annuelle qui a lieu ce soir, dans les locaux du Cercle ouvrier.

Sonnerie de cloches

Le Conseil communal informe la population que les cloches du Temple national seront sonnées le jeudi 1er mars 1923, de 14 heures un quart à 14 heures et demie, à l'occasion de la célébration du 75^{me} anniversaire de la fondation de la République neuchâteloise.

Ketol NEURALGIE MIGRAINE BOITE 5 FR. 1.80 TOUTES PHARMACIES

N'achetez rien

en
Meubles - Literies - Tapis
Rideaux
Machines à coudre
Régulateurs - Potagers
sans avoir visité notre grand choix
et vous être renseigné de nos
bas prix

Magasin Continental

2, Rue Neuve et Place Neuve
LA CHAUX-DE-FONDS
Maison de confiance

Salle de la Croix-Bleue

Mercredi 28 février 1923
Portes : 19 1/2 h. — Rideau : 20 h.

Soirée Théâtrale et Musicale

en faveur des ouvrières sur aiguilles,
victimes du conflit, avec le concours
de la Théâtrale ouvrière du Locle
et de l'Orchestre Dick

BLANCHETTE

de BRIEUX, pièce en 3 actes
Entrée : 80 centimes — Entrée : 80 centimes

Billets en vente dans les magasins des Coopératives Réunies,
au Bureau de la F. O. M. H., le soir de la représentation à la caisse.
501 Le Bureau de la F. O. M. H.

Grande

Liquidation générale

autorisée par la Préfecture

Notre liquidation continue aussi
longtemps que notre stock nous le
permet. Malgré qu'il y ait des arti-
cles déjà épuisés, il reste encore un
stock assez considérable. S'il vous
faut encore des Chaussures, Lin-
gerie, Confections, Sous-vête-
ments, etc., passez au Magasin

Chez Achille

ENTRÉE LIBRE

On peut visiter le magasin sans acheter

Le liquidateur, **ACHILLE BLOCH**
Rue Neuve 10
Seconde entrée, Place Neuve 450

F.O.M.H. Le Locle

Mercredi 28 février
à 19 1/2 heures
à la Salle du Tribunal

Assemblée générale des groupes

Horlogers complets, Régleurs
Régleuses et Régleuses

La présence de tous les mem-
bres appartenant à ces groupes
est indispensable. 428
Les Comités.

La Scala

Mercredi et Jeudi

Apollo

Seulement mercredi et jeudi

LA PILULE MIRACULEUSE

Scène comique interprétée par Douglas Mac Lean

La Princesse Alice

Grand roman moderne en 5 actes 554

Sur la scène : **PRIOR** le charmant diseur comique

Jeudi, en Matinée, deux personnes paient une place au parterre

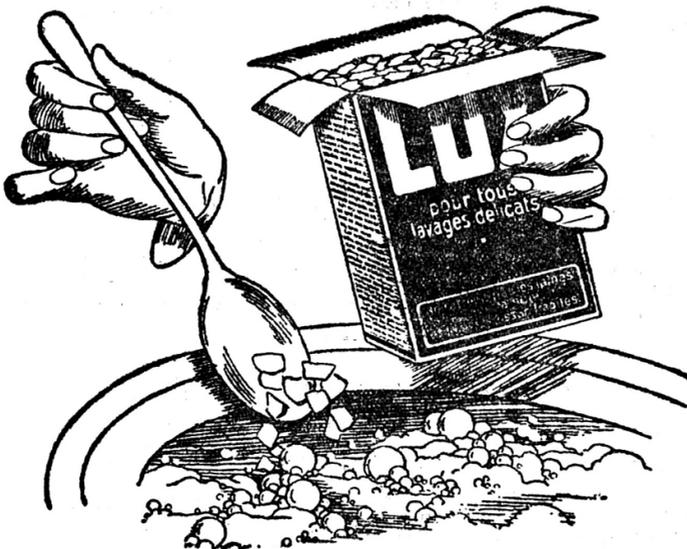
TEDDY, MÉDECIN

Comédie bouffe par Douglas Mac Lean

LES RAPACES

555 Grand drame social en 5 actes

Sous peu : **VIDOCQ ?** Sous peu : **VIDOCQ ?**



Une cuillerée de LUX donne immédiatement
une riche et superbe mousse, qui lave
merveilleusement sans frotter.

LUX

pour toute la fine lingerie
et les lainages.

SAVONNERIE SUNLIGHT, OLTM



DEMANDEZ AU BUREAU

DE „LA SENTINELLE“

LA CHAUX-DE-FONDS

103, Rue du Parc, 103

Téléphone 87 - Chèques postaux IV b 313

Le Plat de Lentilles

de W. Rauschenbusch. Trad. de l'anglais par S. Godet

Prix	c. remb.	ch. post.
2.40	2.65	2.55

Socialisme Solidariste

de Charles Malin, conseiller national

Prix	c. remb.	ch. post.
2.—	2.25	2.15

LA COMPENSATION des horloges et des montres

par le Dr Ch.-Ed. Guillemin

Prix	c. remb.	ch. post.
2.25	2.50	2.40

La situation tragique du riche

de Walther Rauschenbusch

Prix	c. remb.	ch. post.
2.85	3.10	3.—

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

Le Maître de la Mer

PAR

le vicomte E.-M. de Vogüé

(Suite)

XVIII

Jugements téméraires

— Notre lâcheuse ! La transfuge qui revient !
Oui, c'est bien elle, qui descend de l'omnibus
de l'hôtel ! Bonjour, chère, bonjour ! Nous ne
vous attendions plus, nous vous croyions noyée
dans la mer Rouge ! Pourquoi n'avez-vous pas
télégraphié ? Quelques minutes de plus et vous
ne trouviez personne : nous allons tous à l'Opéra
italien. Vous dinerez vite, vous nous rejoindrez !
Ces appels joyeux partaient avec des rires de
la terrasse de l'hôtel Sheppard ; Mme de Lau-
vreins, le duc, les Banneleuse, la jeune Améri-
caine du « Neptune », toute la compagnie quit-
taient la table où elle prenait le café après dîner,
se portaient à la rencontre de Mme Fianona, qui
descendait de voiture et gravissait les marches
du perron ; légère et les yeux clairs, d'une clarté
rayonnante qu'on n'était plus accoutumée d'y
voir.

— Excusez-moi, dit-elle à la duchesse ; mon
amie m'a retenue jusqu'à ce matin, un jour de
plus que je ne projetais ; je me suis laissé faire ;

c'était si bon de revivre près d'elle ma vie d'en-
fant !

En débarquant à Suez, Mme Fianona était
tombée dans les bras d'une personne qu'elle ne
s'attendait pas à y retrouver : la femme d'un Ita-
lien établi en Egypte, ingénieur chargé par le
gouvernement khédivial de la rectification du
vieux port ; une Vénitienne, élevée avec Millicent,
sa plus intime amie jusqu'au jour où leurs
mariages respectifs avaient séparé les deux com-
pagnes d'enfance.

La femme de l'ingénieur avait aussitôt supplié
la voyageuse de rester deux ou trois jours au-
près d'elle, avant de rejoindre au Caire la société
qui s'y rendait en quittant le « Neptune ».

Toute heureuse de la rencontre, heureuse de
la prolonger et d'oublier le dur présent dans le
doux passé, Mme Fianona avait cédé volontiers
à ces instances ; d'autant plus volontiers que
les Lauvreins annonçaient leur intention d'aller
d'abord aux courses d'Alexandrie.

Gênée de se sentir à la charge de la duchesse,
la pauvre Millicent évitait autant que possible,
des déplacements dont elle ne pouvait plus faire
les frais ; et elle se souciait peu de rester seule
au Caire avec Louise de Banneleuse ; les deux
femmes éprouvaient, l'une à l'égard de l'autre,
une antipathie que Millicent ne savait pas dissi-
muler, c. mme Louise, sous la caresse des compli-
ments.

L'Italienne, désireuse d'amuser sa compagne,
avait décidé de la conduire dès le premier jour
aux Fontaines de Moïse ; l'excursion obligatoire,
à une petite distance de Suez.

Le yacht facilitait la chose : M. Robinson, qui
appareillait pour continuer son voyage, offrait
obligeamment à ces dames de les déposer en pas-
sant sur la plage d'où l'on gagne les Fontaines.

Millicent était remontée sur le « Neptune »,
avec son amie, pour une couple d'heures.

A cet incident très simple se bornait le roman
que Mme de Banneleuse avait servi, ou plutôt
suggéré au capitaine de Tournéol.

Mme Fianona rembarquée après leur départ sur
le yacht de Robinson, le yacht l'emmenant en mer
Rouge, Louison n'avait voulu se souvenir que de
ce fait ; elle y avait ajouté en imagination des
conséquences possibles, probables et naturelles
selon la madrée coquette, qui se mettait à la
place de Millicent et savait bien le parti qu'elle
aurait tiré d'une pareille aubaine. Dans sa pensée,
l'amie italienne dont elle n'avait pas soufflé mot
ne pouvait être qu'un paravent.

— Et vous ne m'aviez rien dit de la surprise,
cachottière ! murmura Peg à Millicent, en la tirant
au instant à l'écart, après que la jeune femme
eut subi le premier feu des exclamations sur tout
ce qu'on avait fait de mémorable en son absence.

— Quelle surprise ?
— Ne faites pas l'ignorante : l'arrivée du capi-
taine, en coup de vent.

— Le cap... M. de Tournéol... est en Egypte ?
Ici ?

— Et vous osez me dire que vous n'en saviez
rien ?

— Rien, je vous le jure. — Millicent, enjouée
l'instant d'avant, redevenait grave, toute troublée.

— Ici ? Depuis quand ? Pour longtemps ? Où ? A
quelle heure l'attendez-vous ?

— Je ne l'attends pas ; je ne comprends rien
au récit de Louise ; elle est la seule qui l'ait vu.
— Louise ! Venez, expliquez-vous enfin sur cette
mystérieuse apparition du capitaine.

— Mais je vous ai dit tout ce que j'en sais,
fit la Banneleuse avec une nuance de gêne.
...M. de Tournéol est tombé avant-hier soir

à l'hôtel, comme une bombe ; son air habituel,
préoccupé, le front chargé d'empres qui ne se
rendent pas ; il n'a daigné faire aucune réponse
à mes questions ; je lui ai dit que vous étiez
absente, Mme Fianona également, que vous re-
viendriez bientôt.

...Le lendemain, hier, comme je rentrais des
Pyramides, j'ai appris à l'hôtel qu'il avait démé-
nagé précipitamment, avec un religieux tout de
blanc vêtu, qu'ils étaient partis pour la gare de
la Haute-Egypte. Un attaché de l'agence de Fran-
ce, que j'ai rencontré dans la soirée, n'en savait
pas plus long que moi, ou ne voulait pas dire ce
qu'il savait ; il paraissait croire à une mission
coloniale, il demande qu'on n'obturte pas le pas-
sage du capitaine ; selon lui, M. de Tournéol doit
être en route pour le haut Nil et les environs,
à la recherche de quelque désert inédit pour
rejoindre son Tchad... Il avait en effet la mine
d'un chevalier errant qui va tenter une grande
aventure !

Louise de Banneleuse n'était pas née méchante.
Elle ne se refusait certes pas, à l'occasion, une
petite vengeance d'amour-propre, le plaisir de
jouer un bon tour à une rivale ; elle n'eût pas
fait sciemment un grand mal inutile. Mais elle
était devenue jusqu'aux moelles une mondaine ;
la mondaine par excellence, incurablement lé-
gère. Le monde lui avait inculqué le tour d'es-
prit qu'il donne à ceux qui ne vivent que pour
y paraître ; voir toutes choses, de très petites
choses, comme des amusettes ; en parler avec
l'ironie détachée qui ne cherche dans tout évé-
nement, fût-ce l'incendie d'une ville, que l'élin-
celle plaisante qu'on en pourra faire jaillir.

(A suivre).